

Fiche DPP – AG 2015 FAIRE LE POINT SUR MON PARTENARIAT AMAP



I. INTRODUCTION

➤ La Démarche Participative de Progrès (DPP)

Cette fiche invite les membres de tout partenariat AMAP à se familiariser avec les deux premières étapes de la « Démarche Participative de Progrès » initiée au sein du Réseau AMAP IDF :

- **Etape 1 - La « Charte des AMAP »** : boussole plutôt que cahier des charges, cette Charte réécrite collectivement par le mouvement AMAP en 2013, dessine un horizon de long terme. Elle décrit les valeurs et principes du mouvement plutôt que ses pratiques, dont la déclinaison est laissée à l'entière liberté des amapien-ne-s et paysan-ne-s. S'en imprégner, en débattre, se l'approprier est le premier pas de la DPP ;
- **Etape 2 – La démarche de questionnement** : une fois la Charte bien explorée, il s'agit alors d'apprendre à questionner les pratiques de son partenariat au regard de cette Charte, d'acquérir des réflexes d'auto-évaluation, de développer l'échange avec ses pairs, rechercher des solutions ensemble, co-construire des pistes d'amélioration, etc.

➤ Particularité de la présente fiche :

- **Une porte d'entrée dans la DPP :**

Différente des autres fiches déjà développées ou à venir, cette fiche ne propose pas d'approfondir *une* thématique en particulier (ex : la confiance, le prix). Elle ne renvoie pas au texte détaillé de la Charte correspondant et ne va pas aussi loin dans le questionnement. De manière transversale, elle invite à s'interroger rapidement succinctement sur certaines des principales thématiques du partenariat AMAP, afin d'esquisser une auto-évaluation globale du partenariat étudié.

- **Objectifs principaux de cette fiche :**

Plus précisément, cette fiche a été conçue spécialement pour l'AG 2015 avec les objectifs suivants :

- Etablir un *état des lieux coloré* de l'ensemble des partenariats AMAP en IDF ;
- Identifier les éventuelles « *zones limite* » d'un partenariat AMAP ;
- Eveiller la vigilance sur des problèmes potentiels ;
- Permettre de définir les sujets prioritaires sur lesquels élaborer de *futures fiches DPP* ;
- Lancer d'éventuels groupes thématiques d'approfondissement.

II. MODE D'EMPLOI DE CETTE FICHE

La partie centrale de cette fiche est construite autour 3 grandes thématiques, chacune subdivisée en deux à quatre sous-axes :

- L'agriculture co-produite ;
- La relation de partenariat ;
- Le cadre du partenariat ;

Chaque sous-axe se décline, sous forme de tableau, selon les 3 sous-parties suivantes :

➤ L'horizon décrit dans la CHARTE :

Cette partie indique, pour information ou mémoire, l'extrait du texte brut de la Charte correspondant au thème du sous-axe.

➤ La notion de « ZONES LIMITES » :

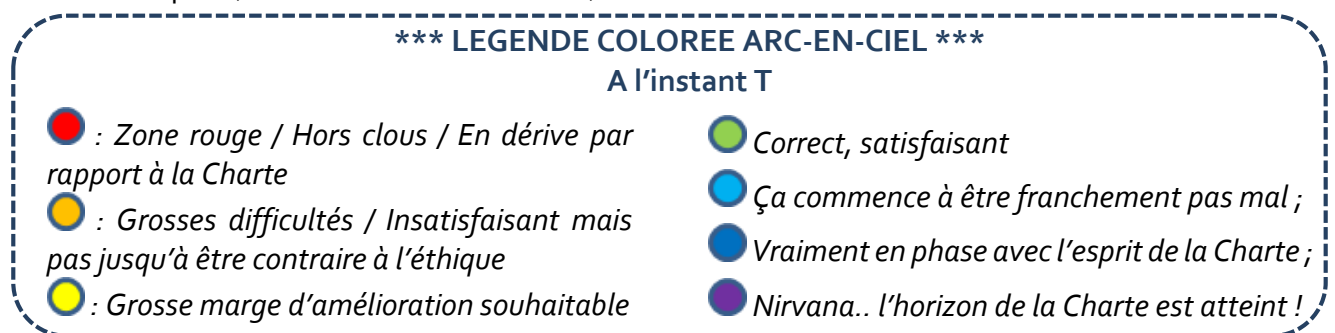
Si la Charte indique que chaque partenariat est libre de décliner les principes communs en pratiques propres à son contexte, la question se pose de savoir comment identifier les pratiques trop éloignées de l'esprit de la Charte pour permettre à un partenariat de continuer à s'appeler « AMAP ».

La « DPP » suggère que tout est histoire de cas par cas et que c'est à chacun-e, au sein de son partenariat, de se réapproprier sa capacité de discernement pour sentir collectivement si les pratiques restent fidèles à l'éthique commune. Les exemples de « zone limite » proposés ici sont donc des propositions visant à susciter la réflexion ; à chacun-e d'apprécier leur justesse pour son partenariat, de les commenter éventuellement, voire d'en identifier d'autres !

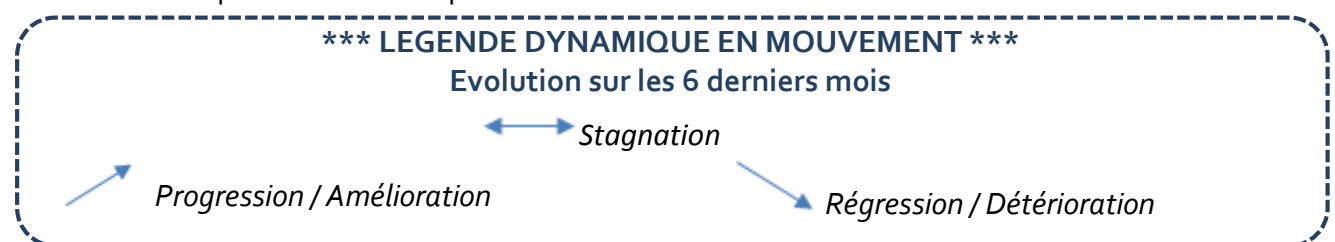
➤ L'AUTO-EVALUATION du partenariat :

Deux modalités vous sont proposées pour auto-évaluer votre partenariat :

- Une **évaluation intuitive** :
 - **colorée et statique** : cet indicateur vous permet de donner une photographie à l'instant T de votre partenariat sur le point concerné ; pour cela, entourez la couleur qui vous parle le plus (ou barrez toutes les autres) :



- **dynamique en mouvement** : cet indicateur vous permet d'estimer l'évolution de votre partenariat sur le point concernée au cours six derniers mois :



- Une **évaluation en mots**, plus analytique, si besoin de compléter votre réflexion par quelques commentaires manuscrits.

III. Les BONNES QUESTIONS à se poser

➤ AVANT DE COMMENCER

Choisissez le partenariat AMAP qui va faire l'objet de cette fiche (ex : contrat légumes avec ferme *Le soleil*) :

.....

	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits éventuels
De manière subjective et spontanée, quelle évaluation feriez-vous de ce partenariat en général ?		

➤ L'AGRICULTURE CO-PRODUITE

➤ « AGRICULTURE ECONOMIQUEMENT VIABLE »

L'horizon de la Charte :	Le partenariat AMAP suppose des exploitations capables de « mettre en œuvre les moyens nécessaires visant à assurer la livraison régulière des parts de récolte définies dans le contrat ».	
	Côté amapien	Côté paysan
Une zone limite pourrait être :	Des difficultés structurelles de renouvellement des contrats, une pérennisation non sécurisée	Une exploitation maintenue artificiellement sous oxygène, une productivité chroniquement faible (paniers peu ou mal remplis)
	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits éventuels
Et vous, que diriez-vous de la viabilité économique de l'exploitation concernée par le partenariat ?		

➤ « PRATIQUE AGRO-ÉCOLOGIQUE »

L'horizon de la Charte :	La Charte stipule une « rupture avec l'agro-chimie et avec l'appropriation mercantile du vivant ». Le mouvement AMAP a toujours fait le choix de ne pas exiger le label AB, au profit de la possibilité d'évoluer et de faire de la bio de plusieurs façons.	
	Côté amapien	Côté paysan
Une zone limite pourrait être :	Le refus d'un partenariat AMAP sous le seul prétexte de l'absence de label AB, sans échanger avec le paysan sur ses raisons ni sur ses pratiques (visite de ferme) ; confiance aveugle à un organisme tiers lointain plutôt qu'à un échange direct	L'utilisation de pesticides, herbicides, engrais chimiques, ogm.
	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits éventuels
Et vous, que diriez-vous de la pratique agro-écologique portée par votre partenariat ?		

➤ LA RELATION DE PARTENARIAT

➤ « CO-PRODUCTION »

L'horizon de la Charte :	Le préambule énonce « Au sein d'une AMAP, amapien-nes et paysan-nes construisent ensemble un autre rapport à l'agriculture et à l'alimentation »	
	Côté amapien	Côté paysan
Une zone limite pourrait être :	Attitude consumériste, AMAP comme supermarché	AMAP = un débouché comme un autre ; grand nombre de circuits de commercialisation et/ou de groupes AMAP qui nuit au développement d'un lien de partenariat approfondi ; réduire l'AMAP à une simple opportunité de trésorerie
	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits éventuels
Et vous, que diriez-vous de l'esprit de la co-production soutenu/vivant au sein de votre partenariat ?		

➤ « EDUCATION POPULAIRE »

L'horizon de la Charte :	« Une AMAP vise à créer les conditions de la participation et de l'appropriation citoyenne des enjeux agricoles et alimentaire. Elle s'organise sur la base de l'implication de l'ensemble de ses membres »	
	Côté amapien	Côté paysan
Une zone limite pourrait être :	Pas d'implication des adhérents dans l'organisation des distributions ; Pas de rotation au sein du Collectif ; Absence de circulation de l'information	Aucune ouverture de dialogue sur son métier, de partage de savoirs, de visites de ferme, ateliers pédagogiques, etc.
	Décisions unilatérales concernant les modalités du contrat (jour de livraison, prix, choix des cultures, etc.)	
	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits éventuels
Et vous, que diriez-vous de la démarche d'éducation populaire au sein de votre partenariat ?		

➤ « TRANSPARENCE »

L'horizon de la Charte :	« Le partenariat AMAP favorise la transparence entre amapien-ne-s et paysan-ne-s », il invite la paysan-ne à « être transparent sur ses pratiques de culture, d'élevage et de transformation »	
	Côté amapien	Côté paysan
Une zone limite pourrait être :	Intrusion dans la souveraineté de gestion du paysan ; Ingérence dans les décisions concernant la ferme ; Volonté de s'immiscer de manière abusive dans les choix de production	Absence de communication sur les principaux choix stratégiques sur la ferme ; Manque de transparence sur les modalités du partage de sa production (notamment en cas de circuits multiples) ; Achat-revente sans transparence
	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits éventuels
Et vous, que diriez-vous de la transparence au sein de votre partenariat ?		

➤ « RELATION DE QUALITE »

L'horizon de la Charte :	Une AMAP « cherche à créer une relation de qualité entre amapien-nes et paysan-nes dans un cadre convivial favorisant le dialogue, le lien social, la confiance »	
	Côté amapien	Côté paysan
Une zone limite pourrait être :	Absence de temps conviviaux durant le temps de livraison ou à d'autres occasions ; Tensions ouvertes au sein du Collectif	Pas d'info sur la ferme ; Pas de présence aux livraisons et/ou aux AG ; Pas d'espace pour parler de ses éventuelles difficultés
	Aucune confiance / bienveillance dans les échanges ; Difficultés pour communiquer de manière saine ; Tensions ouvertes au sein du partenariat	
	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits
Et vous, que diriez-vous des relations humaines au sein de votre partenariat ?		

➤ LE CADRE DU PARTENARIAT

➤ CADRE JURIDIQUE ET LEGAL DU PARTENARIAT

L'horizon de la Charte :	Une relation contractualisée : « Le contrat stipule les engagements réciproques des deux parties ». La Charte rappelle aussi que les partenaires doivent « s'interdire l'échange marchand sur les lieux de livraison ».	
	Côté amapien	Côté paysan
Une zone limite pourrait être :		Vente du « surplus » ; Achat-revente de produits non issus de sa ferme sans transparence et/ou fréquent
	Pas de contrat : commandes groupées sans engagement respectif ; Pas de respect d'un ou plusieurs engagements du contrat ; Echanges d'argent sur le lieu de livraison	
	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits
Et vous, que diriez-vous du respect cadre dans votre partenariat ?		

➤ « UN PRIX JUSTE ET REMUNERATEUR »

L'horizon de la Charte :	« Le contrat établit un prix juste et rémunérateur prenant en compte la viabilité économique de la ferme et les conditions sociales des celles et ceux qui y travaillent ».	
	Côté amapien	Côté paysan
Une zone limite pourrait être :	Exigence d'un prix fixé au détriment d'une rémunération permettant des conditions de vie satisfaisantes au paysan	Prix fixé arbitrairement (sans explications claires aux amapien-ne-s et/ou sans lien avec les charges réelles), au détriment de sa juste rémunération ou de celle des autres personnes travaillant sur la ferme
	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits
Et vous, que diriez-vous de la fixation du prix dans votre partenariat ?		

➤ SOLIDARITE EN CAS D'ALEAS

L'horizon de la Charte :	Le partenariat AMAP induit un engagement des amapien-ne-s à « prendre en compte équitablement avec les paysan-ne-s les fluctuations et aléas inhérents à leur activité »	
	Côté amapien	Côté paysan
Une zone limite pourrait être :	Refus d'accepter la notion d'aléas et ses conséquences sur la qualité / quantité de la production	Abus caractérisé de la notion d'abus
	Pratique du remboursement quand la production est inférieure à ce qui avait été prévu à cause de soucis de production objectifs, aléas climatiques, incident grave sur la ferme (incendie, accident physique, dépression, problème foncier, ..)	
	Evaluation colorée et dynamique	Compléments manuscrits
Et vous, que diriez-vous de la solidarité dans votre partenariat ?		

➤ **POUR VOUS :**

A RETENIR - Les principaux points ayant émergé de l'échange

➤ **BONNES PRATIQUES IDENTIFIEES**

.....
.....
.....
.....
.....

➤ **ECUEILS RENCONTRES, POINTS DE VIGILANCE**

.....
.....
.....
.....
.....

➤ **OUTILS D'AIDE AU SEIN DU RESEAU AMAP IDF (créés ou à créer)**

.....
.....
.....
.....
.....

➤ **DECISIONS D'ENGAGEMENT, PROCHAIN PETIT PAS**

.....
.....
.....
.....
.....

Merci de votre participation !

Et à bientôt sur le chemin de la « DPP » 😊